

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 FÉVRIER 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

27-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

28-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22-01-2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de novembre 2017
8. Approbation des comptes du mois de décembre 2017
9. Soumissions - Vérificateurs 2018-2019-2020
10. Adoption de la liste des dépenses incompressibles 2018
11. Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
12. Nomination au Comité consultatif en urbanisme C.C.U.
13. Adoption - Règlement code d'éthique des élus
14. Avis de motion et présentation - Règlement sur les modalités de publication des avis publics
15. Demande à la Société d'État Loto-Québec
16. Dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean
17. Renouvellement - Permis d'intervention du MTQ
18. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal - 3e et dernier versement de 15 000 \$
19. Journées de la persévérance scolaire
20. Autorisation de destruction de documents
21. Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
22. Services professionnels - Réfection des accotements et ponceaux du Rang 4
23. Correspondance
24. Rapport des élus
25. Questions du public
26. Varia
 - a) Appui au projet de centre collégial de transfert technologique
 - b) Motion de félicitations à Ferme Maguy
27. Prochaine assemblée publique le 12-03-2018
28. Levée de l'assemblée

29-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

30-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22-01-2018, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 janvier 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 22 janvier 2018, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

31-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

32-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Curling Dolbeau-Mistassini (Tournoi des MRC - 2 inscriptions)	150 \$
Polyvalente de Normandin Gala Méritas 2018 (bourse d'études)	180 \$
Quilles et loisirs Normandin Partie du GEANT (Réservation d'une allée)	100 \$
Polyvalente de Normandin Musique-Étude (Brunch musical - 4 billets)	60 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Centre de femmes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

33-2018

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2017, pour un montant de 880 773.31 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 11-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

34-2018

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de décembre 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2017, pour un montant de 1 172 753.42 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 12-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

35-2018

SOUSSIONS - VÉRIFICATEURS 2018-2019-
2020 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (Taxes incluses)	NOTE
Malette	51 077.65 \$	Conforme
Deloitte	48 461.97 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la Ville de Normandin adjuge le contrat de service professionnel de vérificateur externe pour les années financières 2018-2019-2020 à la firme Deloitte, au montant total de 48 461.97 \$, taxes incluses, le tout selon les informations apparaissant au document d'appel d'offres et faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

36-2018

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES 2018 :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses - élus	28 250 \$
Rémunération	
Élus	56 500 \$
Administration	311 650 \$
Brigadières	18 420 \$
Travaux publics	486 120 \$
Loisirs	607 480 \$
Cotisations employeur	366 435 \$
Assurances	72 850 \$
Quote-part	
MRC	461 363 \$
Régie GEANT	410 659 \$
Sûreté du Québec	410 659 \$
Fourrière	5 875 \$
Transport adapté Maria-Chapdelaine	10 250 \$
Participation OMH	30 000 \$
Contribution organisme CDE	30 000 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Évaluation	73 100 \$
Déneigement	304 400 \$
Passage à niveau	10 005 \$
Service de la dette	463 050 \$
Honoraires CAO (emprunts)	55 000 \$
Communication (téléphone, Internet)	25 000 \$
Électricité	327 150 \$
Cotisations et abonnements	15 625 \$
Réseau biblio	13 515 \$
Total	4 440 980 \$

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 00-2018

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

37-2018

ADOPTION DU BUDGET 2018 DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 164 157 \$ et des dépenses de 346 810 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 182 653 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 18 265 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec et prévoit une réserve pour budget supplémentaire en cours d'année de 1 000 \$.
- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 7 162 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

38-2018

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN
URBANISME C.C.U. :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Marc Bernard pour siéger au comité consultatif en urbanisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

39-2018

ADOPTION - RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2018 et que l'avis public préalable nécessaire est paru dans l'édition du 31 janvier 2018 du journal "Nouvelles Hebdo";

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 531-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

40-2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION -
RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS PUBLICS :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement pour l'adoption des modalités de publication des avis publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

41-2018

DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT LOTO-
QUÉBEC :

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini (CCIDM) signait, le 1er mai 2008, une convention d'exploitation d'un kiosque Loto-Québec qu'elle opère depuis cette date;

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires de l'exploitation du kiosque permettent de diversifier les revenus de la CCIDM en plus de remettre des sommes à un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT que la CCIDM a effectivement une entente avec le Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini inc. faisant en sorte de leur remettre 40 % des revenus annuels nets du kiosque de Loto-Québec, ce qui représentait, en 2017, un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la CCIDM a remis plus de 32 000 \$ au Groupe Espoir au cours des dernières années permettant à l'organisme de poursuivre sa mission consistant en une aide aux familles vivant avec un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle, physique, TEC ou du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires du Groupe Espoir sont issus de plusieurs, sinon de la totalité des municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que Loto-Québec avait annoncé, au cours de l'année 2017, des changements quant au mode d'attribution de gestion de ses kiosques et que les administrateurs de la CCIDM avaient dès lors manifesté leurs inquiétudes;

CONSIDÉRANT que le 17 novembre 2017, la CCIDM apprenait par courriel qu'elle venait de perdre la gestion du kiosque des Promenades du boulevard au profit d'un autre OBNL en provenance du Saguenay confirmant ainsi les craintes des administrateurs;

CONSIDÉRANT que, contrairement à la situation de la CCIDM, le kiosque présent sur le territoire de la ville de Roberval a été exclu du nouveau mode d'attribution et a bénéficié d'une entente particulière;

CONSIDÉRANT que la CCIDM ne sera plus mandataire de Loto-Québec à compter du 1er mai 2018;

CONSIDÉRANT que la CCIDM opère le kiosque depuis dix (10) ans et que ce dernier est rentable pour Loto-Québec;

CONSIDÉRANT que deux (2) organismes du milieu seront dorénavant privés de revenus importants pour leurs opérations au profit d'organismes du Saguenay;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la ville de Normandin déplore et dénonce la perte de l'exploitation du kiosque de Loto-Québec par la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini (CCIDM) en raison du nouveau mode d'attribution de gestion de ses kiosques;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil de la ville de Normandin demande à Loto-Québec de retirer du nouveau mode d'attribution le kiosque des Promenades du boulevard à Dolbeau-Mistassini;

Que, le cas échéant, Loto-Québec signe une entente particulière avec la CCIDM similaire à celle du kiosque de Roberval afin que la CCIDM continue à exploiter le kiosque présent sur le territoire de la ville de Dolbeau-Mistassini, permettant ainsi de conserver les revenus dans le milieu de proximité; et,

Que copie de la présente soit transmise au député du comté Roberval et premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

42-2018

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
À TOURISME SAGUENAY-LAC-ST-JEAN :**

CONSIDÉRANT que la Ville envisage de déposer une demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 pour le projet d'hébergement prêt-à-camper 4 saisons au Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que la présente résolution annule la résolution 381-2017 adoptée le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet d'hébergement pour la construction de Coolbox au montant de 211 583 \$ serait admissible;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin mandate monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, à présenter la demande d'aide financière à Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 pour le projet d'hébergement prêt-à-camper 4 saisons au Site touristique Chute à l'Ours et l'autorise à signer pour et au nom de la Ville de Normandin, tous les documents nécessaires.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

43-2018

**RENOUVELLEMENT - PERMIS D'INTERVENTION
DU MTQ :**

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses générales dudit permis d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage, de plus, à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, à signer tous les documents inhérents à l'obtention du permis d'intervention numéro 6808-18-014 auprès de Transports Québec, pour la période débutant en août 2018 et se terminant en février 2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-2018

SUBVENTION ACCORDÉE POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL - 3E ET DERNIER VERSEMENT DE
15 000 \$:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (dossier numéro 00023672-1-92040 (02) - 2015-09-18-7);
- b) Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

45-2018

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette proposition enviable de la région, ce sont encore 8.5 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2013-2014 (10.8 % pour les garçons et 6.5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2018, la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Vos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

46-2018

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
DOCUMENTS :**

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents à disposer, en respect avec les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 12 février 2018.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

47-2018

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU
DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1er décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de l'entreprise Garage Clément Hébert inc.;

CONSIDÉRANT que Garage Clément Hébert inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin désigne Garage Clément Hébert inc., propriété de M. Stéphane Frigon à opérer une fourrière d'autos au 1438, avenue du Rocher, Normandin (Québec) G8M 3Y1 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Normandin;

Que Garage Clément Hébert inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis, produit par la Société;

Que les installations de Garage Clément Hébert inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

48-2018

SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES
ACCOTEMENTS ET PONCEAUX DU RANG 4 :

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçu de la firme MSH numéro SI-18_006_NORM2;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accorde un contrat de services professionnels relativement aux travaux de réfection des accotements et ponceaux du Rang 4, à la firme MSH Planification et gestion de projets, au coût de 15 980 \$ plus les taxes applicables selon l'option 2, le tout plus amplement décrit dans l'offre de service numéro SI-18_006_NORM2 faisant partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer le document d'acceptation pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

49-2018

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Approbation de notre règlement 529-2017 ayant pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$ afin de pourvoir aux coûts excédentaires reliés aux travaux de rénovation du centre sportif.

Opération Nez Rouge; OBJET: Lettre de remerciement pour notre commandite lors de l'édition 2017.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ); OBJET: Nous informe du montant de notre ristourne pour l'exercice financier 2017 d'un montant de 5 543 \$.

50-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

51-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

52-2018

APPUI AU PROJET DE CENTRE COLLÉGIAL DE
TRANSFERT TECHNOLOGIQUE :

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue du cégep de Saint-Félicien concernant le projet de mise en place d'un programme de formation sanctionné par une attestation d'études collégiales (AEC) et pour l'implantation d'un centre collégial de transfert technologique (CCTT);

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'aider à la préservation des activités traditionnelles entourant la fourrure;

CONSIDÉRANT que ce projet révèle un réel potentiel de développement social et économique au bénéfice de tous les acteurs de la filière;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Félicien serait le lieu d'enseignement le mieux positionné pour accueillir le centre de formation AEC pour les nouvelles technologies d'apprêtage;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Félicien est également le lieu d'enseignement le mieux positionné pour accueillir le CCTT;

CONSIDÉRANT que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est l'endroit où la pratique du trappage et de la chasse est reconnue;

CONSIDÉRANT que la région possède des entreprises en apprêtage et transformation de la fourrure;

CONSIDÉRANT que ces industries régionales génèrent des millions en retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT que Bilodeau Canada inc. est une entreprise de calibre mondial dans le domaine de la fourrure;

CONSIDÉRANT que cette entreprise à elle seule génère des centaines d'emplois direct et indirect dans cette industrie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte d'appuyer l'implantation d'un centre collégial de formation sanctionné par une AEC, sur les nouvelles technologies d'apprêtage et la caractérisation de l'ensemble des animaux récoltés de transfert technologique en pratiques sociales novatrices au Cégep de Saint-Félicien.
- b) Que la Ville de Normandin accepte la demande du Cégep de Saint-Félicien, conditionnellement à ce que le centre collégial de transfert technologique (CCTT) soit implanté à proximité du commerce de Bilodeau Canada inc., afin qu'ils soient en mesure de mettre à profit leur connaissance et savoir faire pour en faire bénéficier toute l'industrie.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

53-2018

MOTION DE FÉLICITATIONS À FERME MAGUY :

Monsieur le conseiller François Potvin, propose que des félicitations soient transmises à Ferme Maguy pour l'obtention de la distinction de Maître-éleveur Holstein pour 2017. Il s'agit de la deuxième entreprise d'élevage de la région à remporter ce prestigieux titre.

54-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 12-03-2018 :

55-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'assemblée soit close à 20 heures 55.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière